



Marche Nordique



- ACTIVITE MARCHE NORDIQUE -

(Activité animée alternativement par Géraldine, Sandrine, Gilles, Laurent)

Réservée aux initiés possédant leurs bâtons et étant à jour de la cotisation aux "Randonneurs du Plat Pays"

Le mercredi de 18h30 à 20h00

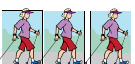
2 groupes de niveau : -marche sportive
-perfectionnement technique (tout niveau - pratiquants réguliers)



Rendez-vous parking à l'extrémité Est de la Digue de Leffrinckoucke (Europlage)

Le samedi de 9h00 à 11h00

2 groupes de niveau : -marche sportive
-perfectionnement technique (tout niveau - pratiquants réguliers)



Jusqu'au samedi 28 mars 2020 rendez-vous parking du Fort des Dunes de Leffrinckoucke.

A compter du samedi 4 avril 2020 rendez-vous à l'extrémité Est de la Digue de Leffrinckoucke.

- SORTIE MARCHE NORDIQUE - "compétition"

Prévisions de manifestations ouvertes, organisées par des associations extérieures

- "Sur les traces de Vauban" (Gravelines) le 11 janvier 2020

Renseignements : <http://surlestracesdevauban.fr>

- "12^{ème} "Trail évasion - courir AVEC et POUR des enfants extraordinaires!" (Seninghem)

le 22 mars 2020. Renseignements : <https://trailevasionseninghem.fr/>

CONDITIONS PARTICULIERES

- Seuls, les membres de l'Association, à jour de leur cotisation, bénéficient d'une assurance annuelle « responsabilité civile ».
- Pour les nouveaux randonneurs non licenciés, l'Association autorise leur participation à 2 sorties maximum, à titre d'essai. Le paiement de la cotisation est ensuite obligatoire.
- Coût de l'adhésion (licence FFRP + assurance RC) : 42,00 Euros (année 2020).
(licence familiale) : 84,00 Euros (année 2020).
- Renouvellement des licences dès septembre.
- A compter du 1^{er} septembre de l'année "n" les activités avec « prestations payantes » et la « Marche Nordique » ne sont accessibles qu'aux seuls adhérents en possession de leur licence de l'année "n+1".
- Pour les séjours, les réservations ne seront considérées comme fermes qu'après versement d'un acompte.
- Les passeports seniors (ville de Dunkerque) sont acceptés.

IMPERATIF !

Tous les chèques, libellés à l'ordre des « Randonneurs du Plat Pays » et accompagnés de la fiche d'adhésion, du document "conditions de participation" et du certificat médical ou du questionnaire de santé doivent être adressés à :

Mme Geneviève MARREL 33 allée des Bleuets 59229 Tétéghem